

Le *Globe and Mail* du 21 février dit ceci:

La vérité, c'est que s'il devait y avoir un vote de confiance de rattrapage chaque fois que le gouvernement, minoritaire ou non, est défait à l'occasion d'un bill monétaire d'importance majeure, il n'y aurait plus de gouvernement responsable au pays...

Si nous leur permettons de s'en sortir, combien d'entre eux reverrions-nous encore au Parlement...

Évoquant les membres du Parlement:

...sauf en ces circonstances officielles où l'on aurait formellement réclamé un vote de censure? Des programmes majeurs du gouvernement pourraient être rejetés l'un après l'autre et tant qu'il y aurait un nombre suffisant de politiciens peu enclins à voir intervenir des élections immédiates, nos bons amis pourraient regagner Ottawa pour voter la prolongation de la confiance envers le gouvernement.

Dans l'intervalle entre la défaite et la motion de confiance, les gouvernements auraient toute liberté d'entreprendre toute action ou d'accorder toutes faveurs qu'ils jugeraient nécessaires au maintien de la confiance.

Voilà qui est assez fort, de la part du *Globe and Mail*, et qui touche à certaines répercussions de l'affaire que l'on n'a peut-être pas reconnues. L'article se termine par ces mots:

Même le premier ministre Pearson, en ce moment difficile, ne devrait pas vouloir imposer pareil état de choses au Canada.

Je tire de la *Gazette* du lundi 26 février un article qui a pour titre: «Quel précédent pour l'avenir?» Voilà bien ce qui m'inquiète depuis. Qu'allons-nous transmettre à nos successeurs? Nous ne sommes pas éternels. Que sera le Parlement de l'avenir? Voyons ce que dit la *Gazette*:

L'importance du vote à la Chambre des communes... ne réside plus dans la question de savoir si le gouvernement sera défait cette fois-ci... Ce qu'il y a de plus grave, c'est de savoir quelle sorte de précédent sera établi, si la motion du premier ministre est adoptée.

Telle est toujours la principale difficulté des méthodes et procédures extraordinaires. Même si elles réussissent à atteindre quelque but immédiat et provisoire, elles subsistent au point d'influencer l'avenir. La vie parlementaire tourne autour de nombreux précédents. Quelle sorte de précédent cette motion constitue-t-elle pour les années à venir?

Un tel précédent pourrait avoir différents effets sur l'avenir du Parlement. Ainsi, il pourrait entraîner une nouvelle insouciance de la part des gouvernements. Jusqu'ici, la possibilité d'une défaite à la Chambre par rapport à un projet de loi très important a toujours été une affaire excessivement sérieuse...

Tout cela pourrait maintenant changer. La défaite d'un gouvernement ne serait plus quelque chose de capital. Il pourrait se reprendre sans cesse à l'instar d'un directeur de la production cinématographique qui peut jeter un bout de film et rappeler les acteurs pour une reprise.

J'admets que c'est une preuve assez solide que j'offre à l'appui de la thèse que j'ai exposée. Dans la *Tribune* de Winnipeg du samedi

24 février, sous le titre *Le Parlement, notre plus noble institution*, paraît un article de R. W. Queen-Hughes, où figure ce paragraphe:

A une époque où le pouvoir non réprimé devient plus centralisé que jamais, le régime parlementaire, produit de l'emprisonnement, est un moyen incomparable pour sauvegarder les libertés de la personne. Aucun tribunal, nulle part, n'est mieux outillé pour le faire que les représentants souverains du peuple... c'est-à-dire les députés.

Ce sont des extraits de journaux. Je cite maintenant les paroles du chef du parti progressiste-conservateur lorsqu'il a pris la parole à Ottawa le samedi 24 février. Je sous-crie à chacun des mots que le chef de ce parti a employés et j'estime qu'ils devraient être imprimés et adressés à chaque conservateur du pays et à tous ceux qui s'intéressent à la sauvegarde de notre liberté. (*Applaudissements*)

Les voici:

En vertu du régime modifié, ou inventé, par MM. Pearson et Caouette, l'exécutif est raffermi, le Parlement affaibli; l'exécutif devient moins responsable, le Parlement moins suprême; il devient plus facile au cabinet d'en faire à sa tête, plus difficile au Parlement ou à la population de l'en empêcher.

● (9.30 p.m.)

Le cabinet acquiert plus de liberté, le Parlement —et les Canadiens—en ont moins.

C'est ainsi que s'écrit l'histoire. C'est comme cela qu'une institution s'altère. Comme cela que la liberté s'amoindrit. Comme cela que la responsabilité s'effrite. Comme cela que nous affermissons l'emprise du dispositif qui gouverne et que nous affaiblissons la protection de ceux qui sont gouvernés.

J'aurais aimé avoir moi-même écrit ces mots.

J'espère que les gens commencent à envisager le problème à ma façon. J'ai montré aujourd'hui cette citation à quelques personnes qui s'occupent des organes de communication et je leur ai demandé pourquoi les gens de la radio et de la télévision ne répétaient pas cela à toutes les heures à leurs stations, comme ils l'ont fait pour la propagande effectuée la semaine dernière par le premier ministre. (*Applaudissements*)

Ne me dites pas qu'on a présenté aux gens le véritable problème de manière à leur permettre de se prononcer vendredi ou jeudi soir. Combien d'entre eux ont entendu la déclaration selon laquelle notre liberté a diminué, ou même des déclarations semblables?

**M. Nesbitt:** Exactement comme dans le roman: «1984».

**L'hon. M. Churchill:** Durant la période que j'ai passée à la Chambre, de 1951 à aujourd'hui, il y a eu trois attaques d'importance